

Exemple

Manifestations sportives non motorisées avec classement

NOTE D'INFORMATION A L'ORGANISATEUR

Objet : XXX

Références juridiques :

VU le code de la route;

VU le code du sport, notamment les articles L.331-5 à L331-7, L331-9, D 331-5, R331-6 à R331-17-2, A331-2 à A.331-5 ;

VU le décret n°2017-1279 du 9 août 2017, portant simplification de la police des manifestations sportives,

Sur la base des éléments que vous avez communiqués dans votre déclaration, vous trouverez ci-dessous une synthèse des informations principales relatives à la manifestation sportive dont vous assurez l'organisation :

1. Caractéristiques de l'épreuve :

Monsieur XXXX, Président de l'association XXXX a déclaré, le XXXX 2018, auprès de mes services, vouloir organiser une manifestation sans véhicules terrestres à moteur avec classement (discipline : XXXX), intitulée « XXXX », le (date) aux horaires suivants :

- Début de la course à XXXX heures
- Fin de la course à XXXX heures

2. Régime de circulation :

Cette compétition circulera sous le régime XXXX (strict respect du code de la route, priorité de passage, usage exclusif temporaire de la chaussée, usage « privatif » de la chaussée), sur la base de l'avis rendu par la compagnie de gendarmerie de XXXX ou la direction départementale de la sécurité publique de la Somme .

Les organisateurs devront s'assurer que d'autres manifestations ne se déroulent pas au même endroit à la même heure.

Il est demandé aux organisateurs d'aviser avant la manifestation, les services de police et /ou de gendarmerie territorialement compétents.

Lorsqu'un fléchage est mis en place, il devra être installé au plus tôt la veille et sera retiré au plus tard le lendemain de la manifestation. La remise en état des chemins de terre empruntés et le nettoyage des voies traversées, si nécessaire, seront à la charge des organisateurs.

3. Itinéraires et dates :

La manifestation se déroulera le **XXXX 2018**, au départ de la commune de **XXXX**, selon l'itinéraire joint à la présente note.

4. Dispositif de sécurité et de secours :

Conformément au dispositif de secours et de sécurité de la déclaration, la sécurité de la course sera assurée par **XXXX** signaleurs agréés (liste en pièce jointe), en poste fixe, positionnés conformément au plan annexé.

Pour être clairement identifiables par les usagers, ces signaleurs doivent être identifiables par les usagers de la route au moyen d'un gilet de haute visibilité et devront être à même de produire, dans de brefs délais, une copie de la notice d'information autorisant la course. Ils disposeront d'un moyen d'alerte immédiat.

La structure médicale mise en place sera conforme au règlement type formalisé par la Fédération Française compétente.

L'organisateur se chargera des dispositions relatives à l'assistance médicale et aux secours, avec la présence sur le site d'un médecin (Dr **XXXX**), d'une ambulance ainsi que la présence d'une équipe de secouristes (**XXXX**).

- Aucun service d'ordre ne sera mis en place par la gendarmerie nationale ou la police nationale.

Ou :

- la présence des forces de l'ordre sera définie selon les modalités fixées par convention.

Le maire,

XXXX